



## **DIAGNOSTIC SENIORS**

### **1) PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

**Raison Sociale :** Agence du Tourisme de la Corse

**SIRET :** 392 178 570 00017

**Effectifs CDI + CDD au 31/12/2014 :** 53

### **2) DIAGNOSTIC**

Nombre de salariés de plus de 50 ans au 31/12/2014 : **16**

#### **Salariés âgés de 50 ans et plus**

Age	H	F	Catégorie	Services
51 ans		X	Agent de maîtrise	Deve/promo
52 ans		X	Cadre	Deve/promo
52 ans		X	Agent de maîtrise	Deve/promo
53 ans		X	Cadre	Adm° générale
53 ans		X	Cadre	Web
53 ans	X		Agent de maîtrise	Adm° générale
54 ans	X		Cadre	Adm° générale
54 ans	X		Cadre	Adm° générale
56 ans		X	Cadre	Adm° générale
58 ans		X	Agent de maîtrise	Deve/promo
59 ans	X		Cadre	Adm° générale
60 ans		X	Cadre	Deve/promo
61 ans		X	Agent de maîtrise	web
61 ans	X		Cadre	Deve/promo
62 ans		X	Agent de maîtrise	Adm° Générale
65 ans		X	Cadre	Deve/Promo

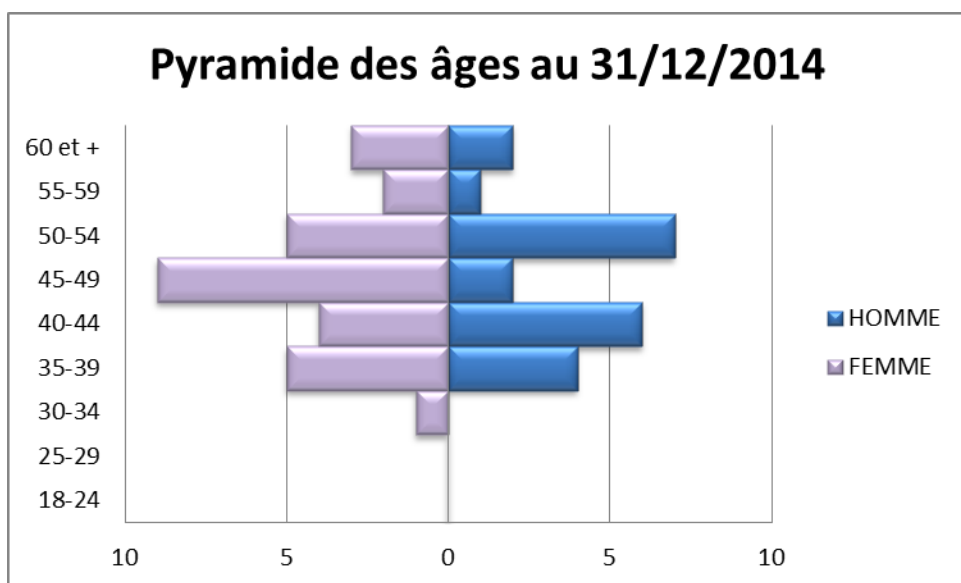
### **Un effectif constant :**

L'effectif des salariés en CDI n'a pas bougé depuis 2011. Au 31 décembre 2014, il se compose de 29 femmes et 21 hommes. Le Directeur Général étant nommé par arrêté, hors Convention Collective

AGES	HOMME	FEMME
18-24	0	0
25-29	0	0
30-34	0	1
35-39	4	5
40-44	6	4
45-49	2	9
50-54	7	5
55-59	1	2
60 et +	2	3

22

29



SALARIES	Homme	Femme	Total
Moins de 26 ans	0	0	0
Entre 26 et moins de 55 ans	19	26	45
55 ans et plus	3	5	8
TOTAL	22	29	53

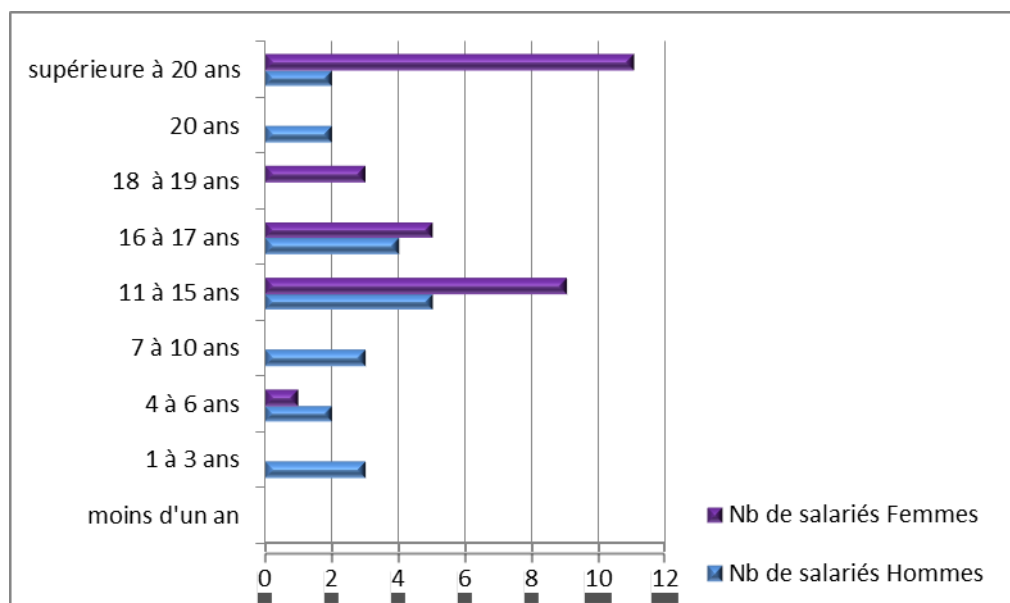
**Caractéristiques des jeunes et des seniors en C.D.I. au 31/12/2014 :**

SALARIES	Catégories professionnelles	socio-	Types de contrat
Moins de 26 ans	0		
55 ans et plus	5 cadres 3 agents de maîtrise		CDI CDI

**Ancienneté :**

15 salariés ont une ancienneté de 20 ans et plus.

Ancienneté	Nb de salariés	
	Hommes	Femmes
moins d'un an	0	0
1 à 3 ans	3	0
4 à 6 ans	2	1
7 à 10 ans	3	0
11 à 15 ans	5	9
16 à 17 ans	4	5
18 à 19 ans	0	3
20 ans	2	0
supérieure à 20 ans	2	11
total salariés	21	29



La majorité des contrats sont des contrats à durée indéterminés.

Au 31/12/2014 étaient dénombrés :

2 CDD de Droit Privé (pour remplacement de titulaires absents)

50 CDI de Droit Privé

1 salarié de Droit Public (Directeur Général nommé par arrêté par le Président du Conseil Exécutif.

### **Prévision de départ à la retraite à l'horizon de trois ans :**

2 salariés devraient partir à la retraite.

- 1 salariée cadre a fait valoir ses droits à la retraite au 15 avril 2015.

1 autre salariée (agent de maîtrise) est susceptible de partir à la retraite dans les trois années qui viennent.

### **Transfert des compétences :**

La politique de l'établissement est basée sur le transfert de compétences vers les salariés les plus jeunes ou les moins expérimentés.

Actuellement l'établissement ne compte pas de salariés en CDI de moins de 26 ans. Néanmoins, depuis 2010, dans le cadre d'une convention avec l'Université de Corse, l'A.T.C. accueille des salariés en contrat d'apprentissage ou en apprentissage, soit 9 depuis cette date (2 contrats de professionnalisation (1Homme et 1 Femme) et 7 contrats d'apprentissage (3 hommes et 4 femmes).

Actuellement, l'établissement accueille 3 apprenties (niveau DUT, Licence et Master)

### **Compétences clés de l'Etablissement :**

L'Agence du Tourisme de la Corse est un E.P.I.C. créé par la loi.

Ses missions sont :

- 1) Promouvoir les atouts de l'île en France et à l'Etranger
- 2) Développer et valoriser l'offre touristique Corse
- 3) Observer, analyser en permanence l'évolution du tourisme corse
- 4) Coordonner les différents acteurs du tourisme corse

### **Conditions de travail des salariés seniors et prévention des situations de pénibilité :**

Aucun accord n'a été signé dans l'établissement.

Les postes occupés par les seniors sont des postes administratifs. Ils sont appelés occasionnellement à se déplacer. Seule la salariée qui a fait valoir ses droits à la retraite était sur un poste nécessitant plusieurs déplacements par an et sur plusieurs jours. Un aménagement a été mis en place afin que cette salariée effectue son déplacement la veille de sa mission.

Par ailleurs, dans le cadre des déplacements de tous les salariés, un accord a été mis en place définissant les mesures de repos supplémentaires en fonction de la durée des déplacements ainsi que la possibilité de partir la veille d'une mission.

Des aménagements de postes de travail sont réalisés selon les besoins, notamment pour les salariés ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés (ordinateur tactile, support écran, bras, fauteuil avec soutien lombaire, ...)

### **Egalité professionnelle femmes/hommes :**

Un accord a été signé au niveau de la branche (Convention Collective n° 3175).

Tous les postes sont ouverts sans distinction de sexe, de même que l'accès à la formation professionnelle. L'établissement compte une majorité de femmes (31 femmes au 31/12/2014 et 22 hommes)

### **Conclusions :**

Faute d'accord sur le contrat de génération, un plan d'actions pour les seniors sera présenté au Comité d'Entreprise. Les mesures présentées seront, en autres :

- Non-discrimination par l'âge lors de recrutements
- Parcours professionnels inscrits dans la durée et motivation des salariés âgés en les accompagnant dans leur seconde partie de carrière (accès à la formation professionnelle, accès à la mobilité, ...)
- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des situations de pénibilité notamment en faveur des seniors
- Aménagement des fins de carrière et transition entre activité et retraite (possibilité notamment d'instaurer du travail à temps partiel, ...)